

Jobs d'été 2024

Dispositif à destination des jeunes lommois-e de 18 à 25 ans

Prénom : NOM :

**Dossier et CV à adresser au Service des Ressources Humaines
Avant le 30 avril 2024**

Par courrier :

Mairie de Lomme
Service des Ressources Humaines
72 avenue de la République - BP 159
59461 LOMME CEDEX

En main propre :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
(Porte 221 - 1^{er} étage au bout du couloir)

Par e-mail :

recrutement@mairie-lomme.fr

CHOIX DU JOB D'ETE

Missions n° 1 :

Missions n° 2 (facultatif) :

Du 8 au 27 juillet 2024	Choix n°
Du 29 juillet au 17 août 2024	Choix n°
Du 12 au 31 août 2024	Choix n°

Les fiches de postes « Jobs d'été » sont consultables sur le site de la ville : www.ville-lomme.fr

IDENTITÉ

NOM DE NAISSANCE : Prénom :

NOM D'USAGE :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

CONTACTS

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Prénom NOM :

Numéro de téléphone :

Lien de parenté :



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ÊTES-VOUS

Lycéen·ne

Niveau :

.....

Spécialités :

.....

.....

Etudiant·e

Niveau :

.....

Etudes :

.....

.....

En recherche d'emploi

Inscrit·e à France Travail :

OUI NON

Inscrit·e à la Mission
locale :

OUI NON

Autre (précisez) :

POSSEDEZ-VOUS

Le permis B

OUI NON

AVEZ-VOUS

Déjà déposé un dossier pour un job d'été à Lomme :

OUI NON

Année(s) :

.....

Déjà effectué un job d'été à Lomme :

OUI NON

Année(s) :

.....

Candidaté pour être animateur ou animatrice (ALSH) pour
l'été 2024 ?

OUI NON

Où préféreriez-vous être recruté·e ?

Job d'été ALSH

MOTIVATIONS (Joindre un Curriculum vitae)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Les conditions pour pouvoir être recruté-es sont :

- Avoir entre 18 ans (révolus au début du contrat) et 25 ans,
- Résider à Lomme,
- Ne pas avoir été recruté-e pour un job d'été les années précédentes,
- Ne pas cumuler le job d'été avec un autre emploi saisonnier de la mairie de Lomme.

Vous serez amené-e à participer à un entretien de recrutement avec l'un de nos services. Votre interlocuteur vous communiquera le lieu et l'heure du rendez-vous. Une réponse positive ou négative vous sera apportée.

Le 14 juillet et le 15 août ne sont pas rémunérés. En fonction de votre service, il sera éventuellement possible d'effectuer les 105 heures avec un aménagement d'horaire.

Si vous êtes recruté-e, vous trouverez ci-dessous les modalités de versement de votre rémunération :

- Du 8 au 27 juillet 2024 : **fin août**
- Du 29 juillet au 17 août 2024 : **fin septembre**
- Du 12 au 31 août 2024 : **fin septembre**

Nous vous invitons d'ores et déjà à préparer les documents listés ci-après afin de pouvoir les communiquer au service des Ressources Humaines dans les jours qui suivent votre recrutement :

- CV
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- Attestation de sécurité sociale
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal à votre nom
- Justificatif de domicile
- Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) de moins d'un mois
<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>

Toute photo des documents listés ci-dessus ne pourra être prise en compte

Date :

« Lu et approuvé »

Signature :

Pour tout complément d'information, l'unité Développement des compétences et Emploi se tient à votre disposition
au 03 20 22 76 07